



F S S P X



Pour qu'Il Règne

Qui déchire la tunique du Christ ?

Le Vénérable Père Adolphe Petit

Le pardon des offenses

« Marie règne en conduisant les hommes vers le Christ, en obtenant des grâces et en protégeant l'Église »



Mensuel – Mai 2026
Numéro 185

Éditeur :
Abbé Michel Poinset de Sivry
Rue de la Concorde, 37
1050 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 550 00 20

Les articles de notre bulletin
paraissent sous la responsabilité
de leurs auteurs.

Courriel : info@fsspx.be
Site : www.fsspx.be

Sommaire

Editorial	4
Dossier : Qui déchire la tunique du Christ ? Don Davide Pagliarani, supérieur de la FSSPX	5
Histoire : Le Vénérable Père Adolphe Petit (Gand, 1822- Tronchiennes, 1914) Une fidèle	19
Pédagogie : Le pardon des offenses Les sœurs	22
Vie du prieuré : Chronique Dates à retenir Carnets paroissiaux	28

Pour qu'Il Règne

Versements et soutien financier :
Veuillez procéder par virements bancaires à :
"Fraternité Saint-Pie X"
et effectuer vos virements au profit du compte :
ASBL Fraternité Saint-Pie X
BIC : GEBABEBB
IBAN BE20 0016 9750 5656

Prix : 2 €
Abonnement normal :
50 € (10 numéros + frais d'envoi)
Abonnement de soutien : 75 €

Éditorial



En 1942, dans une lettre du 15 avril au cardinal Maglione, Pie XII s'exprime ainsi : « De même que le Christ est Roi des rois et Seigneur des seigneurs, ainsi son auguste Mère est honorée par tous les fidèles comme Reine du monde ».

Plus tard, le 11 octobre 1954, il écrit une magnifique encyclique sur la royauté de la Très Sainte Vierge Marie, *Ad caeli Reginam*, qui conclut l'Année mariale décrétée à l'occasion du centenaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception. Dans le contexte particulier de cette époque, le pape Pie XII souhaite raviver la foi et l'espérance des catholiques et même de l'humanité tout entière. À cet effet, il nous invite à tourner nos regards vers Marie, dans sa dignité de reine.

Marie est véritablement reine. Sa royauté est universelle : elle s'exerce comme une influence maternelle sur les âmes, les intelligences et les volontés. Marie règne en conduisant les hommes vers le Christ, en obtenant des grâces et en protégeant l'Église.

Quel est le fondement de sa royauté ? Il se trouve tout d'abord sur son rôle unique dans le mystère de l'Incarnation. L'ange Gabriel annonce en effet à Marie que son enfant sera appelé « Fils du Très-Haut » : « le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David, son père, et il règnera dans la maison de Jacob éternellement et son règne n'aura pas de fin » (Lc I, 32, 33.). Notre Seigneur Jésus-Christ est donc roi dès son incarnation, c'est-à-dire dès l'instant où la Vierge Marie donne son consentement. À ce moment béni, Marie est associée de manière unique à l'œuvre du Père dans la venue au monde du Fils de Dieu fait homme, Roi du ciel et de la terre. « Il s'ensuit logiquement, enseigne le pape Pie XII, qu'elle-même est Reine, puisqu'elle a donné la vie à un Fils qui, dès l'instant de sa conception, même comme homme, était, à cause de l'union hypostatique de la nature humaine avec le Verbe, Roi et Seigneur de toutes choses. »

Marie est reine en raison de son rôle dans le mystère de la Rédemption. Sa royauté est ici une royauté conquise avec le Christ : « Associée par le Christ à l'œuvre du salut humain, écrit saint Pie X dans son encyclique *Ad diem illum*, elle nous mérita de convenance, comme on dit, ce que le Christ nous avait mérité en justice. » Marie a conquis avec son Fils les âmes en s'associant de manière étroite et particulière à l'œuvre de la Rédemption. Elle a racheté les âmes, non en stricte justice, mais par mode de convenance. Le pape Pie

XII cite le théologien Suarez : « Comme le Christ pour nous avoir rachetés est notre Seigneur et notre Roi à un titre particulier, ainsi la Bienheureuse Vierge est aussi notre Reine et Souveraine à cause de la manière unique dont elle contribua à notre Rédemption, en donnant sa chair à son Fils et en l'offrant volontairement pour nous, désirant, demandant et procurant notre salut d'une manière toute spéciale. »

Marie est reine en raison de sa dignité exceptionnelle parmi toutes les créatures. Le pape Pie IX enseigne ainsi dans son encyclique *Ineffabilis Deus* : Dieu « a enrichi Marie avec munificence de tous les dons célestes, puisés au trésor de la divinité ; aussi, toujours préservée des moindres souillures du péché, toute belle et parfaite, elle a atteint une telle plénitude d'innocence et de sainteté qu'on ne peut en imaginer de plus grande en dessous de Dieu et que jamais personne, sauf Dieu lui-même, ne réussira à la comprendre ».

Comment s'exerce la royauté de Marie ? C'est tout d'abord une royauté de bonté et de miséricorde car c'est une royauté de mère. Marie aime ses enfants, qui sont aussi ses sujets. Elle ne peut donc rester insensible à leurs misères, à leurs épreuves et à leurs blessures. Quelle mère le pourrait ?

Elle agit envers nous comme elle l'a toujours fait envers son divin Fils, en le protégeant de la cruauté d'Hérode, en le cherchant avec angoisse durant trois jours, en le rencontrant sur le chemin du Calvaire, en se tenant debout au pied de la Croix. Avec le même cœur, le même courage et la même persévérance, elle intercède pour nous. Reine et Mère, elle se fait notre avocate auprès du Père et du Fils, obtenant pour nous les grâces de pardon, de fidélité et de sainteté.

C'est une royauté de domination. Elle éclaire les âmes pour les conduire à une meilleure connaissance du Christ. Elle incline les volontés à observer les commandements, afin de goûter la vraie joie. Elle attire les cœurs par la douceur de son amour maternel, pour les tourner toujours davantage vers Notre Seigneur.

En ce mois de mai, tournons nos regards et nos cœurs vers Marie-Reine. Qu'elle soutienne nos cœurs, qu'elle relève notre faiblesse, qu'elle nous console dans nos peines, qu'elle règne en nous pour que le Christ règne encore davantage dans nos âmes et dans les sociétés ! □

Que saint Joseph vous bénisse !



Qui déchire la tunique du Christ ?

Entretien avec le Supérieur général de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X



« La rupture ne provient pas de la Fraternité Saint-Pie X, mais de la divergence flagrante des enseignements officiels avec la Tradition et le Magistère constant de l'Église. »

1. FSSPX. Actualités : Monsieur le Supérieur général, votre annonce de prochains sacres épiscopaux, le 2 février dernier, a suscité une série de réactions particulièrement vives. Que pensez-vous de cela ?

Don Davide Pagliarani : Cela est compréhensible, car on touche à une question très sensible dans la vie de l'Église. De plus, les motifs de cette décision sont objectivement graves : ce qui est en jeu – le bien des âmes – est une question capitale. Le débat que cette annonce a déclenché connaît donc logiquement une grande ampleur :

au fond, personne n'est resté indifférent. C'est objectivement positif et, providentiellement, je pense que cela correspond à un besoin très actuel.

En effet, ces dernières années, la sphère conservatrice et traditionaliste – au sens large du terme – a parfois donné l'impression de se réduire à un milieu de commentateurs, où s'expriment analyses, attentes et frustrations, souvent légitimes, mais qui peinent à se traduire en prises de position réalistes et conséquentes. Parmi eux, certains attendent encore une réponse du Saint-Siège aux *dubia* formulés il y a dix ans par quatre cardinaux – dont deux sont aujourd'hui décédés – au sujet d'*Amoris laetitia*, ou bien la publication éventuelle d'un nouveau *motu proprio* sur la messe tridentine.

Dans ce contexte, la décision des sacres interpelle. Ce n'est pas une énième déclaration : c'est un geste significatif qui oblige à réfléchir, à



saisir la gravité réelle des problèmes actuels, et à prendre concrètement position. Rien n'est plus urgent aujourd'hui. Sans l'avoir recherché, la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X se trouve être l'instrument d'une secousse salutaire – secousse dont seule la Providence est, en définitive, l'artisan. Providentiellement, il lui est donné de contribuer à quelque chose dont l'Église a certainement besoin aujourd'hui plus que jamais, pour son bien et pour sa régénération.

2. Pourquoi considérez-vous qu'une telle secousse soit aujourd'hui particulièrement nécessaire ?

Lorsque l'on parle et que l'on discute sans relâche, souvent de manière frustrante, de problèmes extrêmement graves qui touchent à la foi, les thèmes mêmes qui font l'objet du débat ou du dialogue finissent, à long terme, par être perçus comme discutables, dans le respect systématique des idées d'autrui et des différentes sensibilités. Peu à peu, tout se relativise.

De fait, le fléau du pluralisme doctrinal, auquel l'homme moderne est naturellement enclin, finit par contaminer même les âmes les plus saines : on glisse graduellement dans l'indifférentisme ; une anesthésie lente et inexorable fait perdre le sens du réel ; on s'installe dans une zone de confort, on s'attache à des équilibres et à des privilèges qu'on ne veut surtout pas compromettre ; le zèle et l'esprit de sacrifice s'amenuisent. En un mot, le danger est de s'habituer à la crise et de la vivre comme une situation normale. Tout cela se produit progressivement, sans que l'on s'en rende compte. Ceux qui ont une responsabilité envers les âmes ont le devoir d'analyser en profondeur ces mécanismes, et d'essayer de les bloquer avant qu'ils ne deviennent irréversibles.

Or, ce qui est en jeu aujourd'hui, ce n'est pas une opinion, ni une sensibilité, ni une option préférentielle, ni une nuance particulière dans l'interprétation d'un texte : ce sont la foi et la morale qu'un catholique doit connaître, professer et pratiquer pour sauver son âme et aller au Paradis.

En d'autres termes, face à l'Éternité et au danger de perdre le Ciel, les bavardages, les dissertations et le dialogue doivent céder la place à la réalité.

3. Quelle est cette réalité dont vous parlez, et que le geste de la Fraternité peut éclairer ?

Cette réalité, c'est qu'aujourd'hui plus que jamais, il est nécessaire de réaffirmer, de proclamer et de professer les droits du Christ-Roi sur les âmes et sur les nations : il faut avoir le courage de prêcher que l'Église catholique est la seule arche de salut pour chaque homme, sans distinction ; il faut croire en la Rédemption, aux sacrements, à la destruction du péché ; il faut rappeler à l'humanité que l'Église a été établie pour arracher les âmes à l'erreur, au monde, à Satan et à l'enfer.

Il faut arrêter de faire croire à ceux qui vivent habituellement dans le péché, à ceux qui se vantent même de leur vice contre-nature, que Dieu pardonne tout, toujours et en toutes circonstances, sans véritable conversion, sans contrition, sans pénitence, sans l'exigence d'un changement radical ; il faut avoir la simplicité de reconnaître que la participation d'un pape à un rituel en l'honneur de la Pachamama, dans les jardins du Vatican, est une folie et un scandale inqualifiable ; enfin et surtout, il faut cesser de tromper les âmes et l'humanité en leur faisant croire que toutes les religions adorent le même Dieu sous des noms différents. En un mot : il faut arrêter de demander pardon au monde pour avoir essayé de le convertir, de le christianiser, et pour avoir condamné l'erreur pendant des siècles.

Dans ce contexte tragique, quelqu'un doit pouvoir dire : « Ça suffit ! » Non seulement en paroles, mais surtout par des gestes concrets.

« Il faut arrêter de demander pardon au monde pour avoir essayé de le convertir, de le christianiser, et pour avoir condamné l'erreur pendant des siècles. »

Si, dans la confusion présente, la Providence fournit à la Fraternité Saint-Pie X les moyens de proclamer clairement les droits éternels de Notre-Seigneur, ce serait de notre part un péché très grave de nous soustraire à cette obligation que la foi et la charité nous imposent. Telles sont



les prémisses qui permettent de comprendre pourquoi la Fraternité Saint-Pie X existe, et pourquoi elle procède aujourd'hui à des sacres épiscopaux.

Sans ces prémisses, la décision de la Fraternité, comme son discours lui-même, seraient vides de sens. Si l'on ne reconnaît pas que ce qui est en jeu, c'est la foi elle-même, alors inévitablement, l'actualité de la Fraternité Saint-Pie X ne peut être perçue que comme un problème de discipline, de rébellion ou de désobéissance. C'est la méprise que commettent, malheureusement, ceux qui affirment que la Fraternité Saint-Pie X ne consacre des évêques que pour garder sa propre autonomie.

Or, il ne s'agit pas de cela. Les prochaines consécutions sont un acte de fidélité qui vise à garder les moyens pour sauver son âme et celles des autres. La recherche d'une autonomie égoïste n'est pas la même chose que la sauvegarde d'une liberté indispensable pour professer la foi et la transmettre aux âmes.

4. Parmi les personnalités qui se sont prononcées contre les sacres du 1^{er} juillet, on compte des cardinaux conservateurs très critiques à l'égard du pape François, tels le cardinal Gerhard Ludwig Müller ou le cardinal Robert Sarah. Comment expliquez-vous leur attitude ?

Il faut tout d'abord reconnaître qu'un conservateur critique à l'égard du pape François pourrait éprouver une certaine crainte d'être assimilé à la Fraternité Saint-Pie X et diabolisé avec elle. Il peut en découler le besoin de manifester clairement qu'il n'a rien à voir avec nous.

Cependant, au-delà de cet aspect, ces cardinaux ou évêques souffrent d'un malaise plus profond, typiquement moderne : celui de ne pas parvenir à concilier les exigences de la foi avec celles du droit canonique. La foi exige que l'on fasse tout son possible pour la professer,

la préserver et la transmettre ; en même temps, si l'on interprète le droit à la lettre, en faisant abstraction des circonstances actuelles, une consécration d'évêques sans l'aval du pape paraît impossible. Alors que faire ? Ces cardinaux, comme d'autres, vivent dans une sorte de dichotomie permanente qui risque d'anéantir leurs bonnes intentions : ils placent ces deux exigences l'une à côté de l'autre, à la manière cartésienne, et se trouvent comme écrasés ou submergés par la contradiction apparente.

« Le Magistère existe pour enseigner la foi, et non pour l'inventer ; le droit existe pour la préserver, et garantir les conditions nécessaires pour la vie chrétienne qui doit en découler. »

La Fraternité Saint-Pie X, elle, considère que ces deux postulats ne doivent pas être simplement juxtaposés mais hiérarchisés, l'un étant subordonné à l'autre. En effet, dans l'Église, la pureté et la profession de la foi précèdent toute autre considération, car les autres éléments qui composent la vie de l'Église dépendent tous de la foi elle-même : le Magistère existe pour enseigner la foi, et non pour l'inventer ; le droit existe pour la préserver, et garantir les conditions nécessaires pour la vie chrétienne qui doit en découler¹. Cette priorité découle du fait que Notre-Seigneur lui-même, en s'incarnant, manifeste au monde, avant tout, la Vérité éternelle ; et qu'en tant que Législateur, il indique dans l'Évangile les moyens de connaître cette même Vérité et de lui rester fidèle. Il existe une priorité logique entre le premier et le second élément.

En conséquence, la Providence divine n'a pas établi l'Église comme un ensemble parlementaire de ministères juxtaposés et indépendants les uns des autres. Au contraire, elle a établi une hiérarchie de priorités dans le but spécifique et premier de préserver le dépôt de la foi, de confirmer les fidèles dans cette foi,

¹ Cet ordre fondé sur la transmission de la foi est une notion classique du droit canonique. Citons un auteur parmi d'autres : « *Ut patet fundamentum vitae supernaturalis Ecclesiae curae et potestati concreditae est fides* ; il est clair que la foi est le fondement de la vie surnaturelle confiée aux soins et à l'autorité de l'Église. » Le droit devra donc déterminer de manière organique tout ce qui concerne la foi : « *quæ respiciunt fidei prædicationem, explicationem, susceptionem, exercitium, professionem externam, defensionem et vindicationem* ; tout ce qui concerne la prédication de la foi, son explication, sa réception, son exercice, sa profession extérieure, sa défense et la réfutation des erreurs », in Gommarus Michiels OFM Cap., *Normæ generales juris canonici*, Paris, 1949, vol. 1, p. 258.



et d'organiser tout le reste en fonction de cette exigence prioritaire et fondamentale. Le droit, en particulier, sert à cela et non à entraver ou à condamner ceux qui veulent rester catholiques, c'est-à-dire ceux qui veulent vivre de la foi.

5. Pourquoi considérez-vous cette attitude comme typiquement moderne ?

L'homme moderne a du mal à organiser de manière harmonieuse les différents éléments de la réalité dans laquelle il vit, et du savoir qui les analyse. Pour employer un langage quelque peu technique, l'homme moderne tend à classer de manière nominaliste les éléments de la réalité qui l'entoure : il appose sur chacun d'eux des étiquettes superficielles, sans faire l'effort d'aller au fond des problèmes, et donc sans pouvoir les saisir dans toute leur complexité, leurs implications ou leur interdépendance.

Ainsi, dans le cas qui nous occupe, l'application de la loi est complètement dissociée de la réalité que la loi elle-même est censée protéger. C'est précisément de cette dissociation entre la loi et la réalité que naissent les approches idéologiques, typiquement modernes, tant dans le domaine religieux que civil. Cette attitude a deux conséquences distinctes et complémentaires.

Chez ceux qui souffrent de cette dichotomie et sont confrontés à ce dilemme, comme cela peut être le cas dans les milieux conservateurs, elle conduit au fatalisme et au découragement, car on se sent piégé, paralysé, incapable d'agir de manière adéquate et conforme aux exigences objectives de la Vérité et du Bien. Celui qui vit constamment dans cette contradiction existentielle finit par en être victime, et par confondre le fatalisme avec la confiance en la Divine Providence.

Ensuite, chez ceux qui détiennent l'autorité, cela risque de conduire à un aveuglement irréversible et à la dureté du cœur, conséquences inévitables de l'approche idéologique : « la loi, c'est la loi », indépendamment des circonstances, des exigences concrètes ou des bonnes intentions.

C'est pour cette raison que Notre-Seigneur condamne cette attitude en des termes très forts : « Alors Jésus dit : "C'est pour un jugement que

je suis venu dans ce monde, afin que ceux qui ne voient pas voient, et que ceux qui voient deviennent aveugles." Quelques pharisiens, qui étaient avec lui, l'entendirent et lui dirent : "Est-ce que nous sommes aveugles, nous aussi ?" Jésus leur dit : "Si vous étiez aveugles, vous n'auriez pas de péché ; mais maintenant vous dites : 'Nous voyons.' C'est pour cela que votre péché demeure." » (Jn 9, 39-41)

6. Pensez-vous que l'enseignement de l'Évangile puisse, d'une certaine manière, éclairer la situation présente ?

Notre-Seigneur est l'exemple parfait de l'obéissance à la loi de Moïse : avec la très sainte Vierge Marie, il accomplit à la lettre toutes les prescriptions légales, dès les premiers jours de son existence. Et il en maintient l'observance rigoureuse jusqu'au dernier jour de sa vie : lors de la dernière Cène, Jésus suit à la lettre le rituel juif de l'époque.

Néanmoins, Notre-Seigneur accomplit des miracles même le jour du sabbat, provoquant la réaction légaliste et aveugle des pharisiens. Jésus, Législateur plus grand que Moïse lui-même, est le premier à respecter la loi, et le premier à reconnaître l'existence d'un bien supérieur qui peut dispenser de l'observance de la lettre de la loi. Ses paroles, comme toujours, valent mieux que mille traités :

« Et il arriva que Jésus entra, un jour de sabbat, dans la maison d'un des principaux pharisiens pour y manger du pain ; et ceux-ci l'observaient. Et voici qu'un homme hydropique était devant lui. Et Jésus, prenant la parole, dit aux docteurs de la loi et aux pharisiens : "Est-il permis de guérir le jour du sabbat ?" Mais ils gardèrent le silence. Alors lui, prenant cet homme par la main, le guérit et le renvoya. Puis, s'adressant à eux, il dit : "Qui de vous, si son âne ou son bœuf tombe dans un puits, ne l'en retirera pas aussitôt, le jour du sabbat ?" Et ils ne pouvaient rien répondre à cela. » (Lc 14, 1-6)

Ces paroles divines ne nécessitent aucun commentaire. La Fraternité Saint-Pie X les fait siennes sans réserve. Nous devons, nous aussi, faire tout notre possible pour sortir les âmes du puits, même si nous vivons un sabbat



interminable. Notre-Seigneur n'était ni légaliste, ni nominaliste, ni cartésien : il était le Bon Pasteur.

7. Ces derniers mois, en dehors de la Fraternité, des voix se sont fait entendre pour la soutenir. Mgr Athanasius Schneider, notamment, a pris la parole à plusieurs reprises à propos des sacres. Comment expliquez-vous sa détermination ?

J'avoue que ce soutien à la Fraternité m'a profondément touché. Plusieurs prêtres diocésains nous ont témoigné leur reconnaissance et leurs encouragements, et plusieurs évêques également. Je tiens à les remercier tous.

Ne pouvant tous les nommer ici, je voudrais remercier à un titre particulier Mgr Strickland, pour son message plein de force, de clarté et de courage. Et bien sûr Mgr Schneider : cet évêque a fait preuve d'un grand courage et d'une liberté de parole qui montrent que l'on a affaire à un homme de Dieu, désintéressé, réellement préoccupé par le bien des âmes. Je crois que son soutien, et tout ce qu'il a pu dire au cours de ces derniers mois, va passer à l'histoire. Je suis persuadé que cela n'est pas important seulement pour la Fraternité, mais plus encore pour tous les évêques du monde. C'est un signe objectif d'espérance : sa parole montre que la Providence peut en tout temps susciter des voix qui disent la vérité avec courage et fermeté, sans craindre d'éventuelles conséquences personnelles.

Avant lui, Mgr Huonder, entré dans l'éternité il y a deux ans, nous encourageait déjà positivement à procéder à des sacres. Lui et Mgr Schneider avaient tous deux été chargés par le Vatican du dialogue avec la Fraternité : à la différence d'autres interlocuteurs, ils ont su écouter et comprendre.

8. Espérez-vous toujours voir le pape avant les sacres ?

Bien sûr, cela correspond à mon désir le plus sincère. Je suis toutefois étonné que de la part du Saint-Père, il n'y ait eu jusqu'ici aucune réponse ni réaction personnelle.

Avant de déclarer peut-être schismatique une société qui compte plus de mille membres,

et qui constitue un point de référence pour des centaines de milliers de fidèles à travers le monde, il pourrait être souhaitable de connaître personnellement ceux qui doivent être jugés. La sanction envisagée ne touche pas seulement une institution – qui, d'ailleurs, n'existe pas aux yeux du Saint-Siège –, elle touche des personnes, et des personnes profondément attachées au pape et à l'Église.

J'avoue avoir de la peine à comprendre ce silence, alors même qu'on nous rappelle souvent la nécessité d'écouter le cri des pauvres, celui des périphéries, et même celui de la Terre...

« Nous devons, nous aussi, faire tout notre possible pour sortir les âmes du puits, même si nous vivons un sabbat interminable. »

9. Vous aviez pu rencontrer le pape François. Quel souvenir gardez-vous de lui ?

Le programme que le pape François a imposé à l'Église universelle est suffisamment connu et a été largement commenté par la Fraternité Saint-Pie X. Je crois que, malheureusement, le mot « désastre » est le plus approprié pour résumer l'héritage qu'il a laissé.

Malgré cela, le pape François a su reconnaître, à sa manière, le bien que la Fraternité Saint-Pie X fait aux âmes. De ce constat est née à notre égard une attitude apparemment équivoque, une forme de tolérance qui a surpris les observateurs les plus superficiels, et qui a parfois irrité profondément les milieux conservateurs.

De nombreux choix du pape François ont suscité une véritable tristesse dans de larges secteurs de l'Église, mais il serait injuste de l'accuser d'avoir été une personne rigide et schématique dans l'appréciation des personnes qu'il avait en face de lui, ou dans l'application du droit. Son attitude l'a souvent illustré. C'est sans doute un détail, mais lorsque j'ai demandé à le rencontrer au Vatican, j'ai obtenu une audience avec lui dans les vingt-quatre heures, et il s'est montré particulièrement affable.

10. Ces dernières années, au nom d'une tolérance érigée en principe, le Vatican a fait preuve d'une large ouverture face à certaines situations complexes. Pensez-vous que la Fraternité Saint-Pie X puisse en bénéficier ?

L'application de toute loi, bonne ou mauvaise, dépend en définitive de la volonté du législateur. C'est à lui qu'il revient de déterminer la manière dont il entend traiter la Fraternité Saint-Pie X.

Cela dit, l'ouverture dont le Vatican a fait preuve ne peut être souhaitée pour elle-même, car elle va jusqu'à justifier l'absurde, bénissant des couples qui pratiquent le vice contre-nature, ou s'engageant solennellement à ne pas convertir les adeptes d'autres religions, pour ne donner que deux exemples. Nous sommes confrontés à une dictature idéologique et totalitaire de la tolérance.

Or, la Tradition de l'Église, que la Fraternité Saint-Pie X s'efforce d'incarner, représente en elle-même une condamnation de ces dérives, insupportable à ceux qui promeuvent une telle tolérance. Si l'on analyse bien la situation, les sanctions, passées ou futures, qui visent la Fraternité Saint-Pie X, ne s'opposent pas tant à un acte de désobéissance, qu'à la condamnation vivante qu'elle constitue à l'égard de la ligne ecclésiale actuelle.

Le rôle que la Providence semble réserver à la Fraternité Saint-Pie X est celui, singulier, d'être un signe de contradiction : ce qui signifie, concrètement, une épine dans le pied des réformateurs. Et la particularité de cette épine est que, plus on cherche à s'en débarrasser, plus elle s'enfonce : ce n'est pas elle qui détermine cet effet thérapeutique, mais les deux mille ans de Tradition qu'elle incarne et représente.

La Fraternité Saint-Pie X peut être sanctionnée, la messe tridentine interdite... mais ces deux mille ans ne pourront jamais être supprimés. Telle est la véritable raison pour laquelle, malgré les condamnations passées, la Fraternité n'a jamais cessé d'être une voix qui interpelle l'Église ; et voilà aussi pourquoi il n'est pas si simple d'être tolérant avec elle.

Un jour viendra où un pape décidera de retirer

cette épine de son pied : il pourra alors l'utiliser comme un instrument docile pour contribuer – tel est notre souhait le plus profond – à tout restaurer en Notre Seigneur Jésus-Christ.

11. On entend dire que les prochains sacres pourraient créer un schisme. Pourtant certains, au sein de l'Église, considèrent que la Fraternité Saint-Pie X est déjà schismatique. Comment expliquer cette contradiction ?

La contradiction est réelle et met en évidence une jurisprudence que l'on pourrait qualifier de « fluide » de la part du Vatican. Essayons d'y voir plus clair.

Canoniquement parlant, après avoir été déclarée schismatique en 1988, la Fraternité Saint-Pie X n'a jamais été libérée de cette censure : en 2009, le pape Benoît XVI a levé les excommunications qui pesaient sur ses évêques, mais sans revenir sur la déclaration de schisme antérieure. Dans le même temps, la Fraternité Saint-Pie X n'a pas modifié ses positions doctrinales et a conservé exactement la même justification des consécration épiscopales, passées ou futures. En d'autres termes, cohérente avec le fait de considérer nulles les censures qui l'ont frappée, elle ne s'est jamais rétractée.

Pour ces raisons, les canonistes « rigoureux » la considèrent toujours comme schismatique. C'est en ce sens qu'il faut comprendre les déclarations explicites du cardinal Raymond Burke, ancien préfet du Tribunal suprême de la Signature apostolique, ou de Mgr Camille Perl, ancien secrétaire de la Commission Ecclesia Dei – supprimée en 2019. C'est dans cette même perspective qu'il faut comprendre aussi la manière dont furent traités les prêtres qui quittaient la Fraternité Saint-Pie X pour intégrer les structures officielles : on levait pour eux l'excommunication pour schisme et la suspension, et on leur demandait de se confesser pour être également absous au for interne.

« La Tradition de l'Église, que la Fraternité Saint-Pie X s'efforce d'incarner, représente en elle-même une condamnation de ces dérives,



insupportable à ceux qui promeuvent une telle tolérance. »

Contre cette interprétation s'érige la figure du cardinal Dario Castrillón Hoyos², beaucoup plus souple, et surtout celle du pape François, qui n'a jamais traité la Fraternité Saint-Pie X comme schismatique et qui nous a explicitement dit qu'il ne la condamnerait jamais. En fait, on pourrait également inclure dans cette liste le cardinal Fernández et le pape Léon XIV eux-mêmes : en effet, s'ils cherchent actuellement à éviter un schisme, cela signifie qu'ils ne nous considèrent pas comme déjà schismatiques. Il en va de même pour les cardinaux et évêques qui essayent actuellement de décourager les sacres pour éviter un schisme.

Mais alors, à ce stade, une double question se pose : d'abord, si telle est leur crainte, on ne comprend pas quand, comment ni pourquoi nous aurions cessé d'être schismatiques à leurs yeux. D'autre part, si le Saint-Siège lui-même, dans la pratique, ne considère pas comme valide la déclaration de schisme de 1988, quelle valeur pourrait avoir une nouvelle déclaration de schisme, prononcée pour des raisons et dans des circonstances tout à fait équivalentes ?

Ce qui est certain, c'est qu'en 1988, le Vatican prévoyait que la Fraternité Saint-Pie X, après avoir été déclarée schismatique, se dissoudrait en l'espace de quelques années. Or, non seulement celle-ci ne s'est pas dissoute, mais elle n'a cessé de croître. Et surtout, malgré une déclaration de schisme manifestement injuste, elle n'a jamais cessé d'être une œuvre d'Église et d'œuvrer pour l'Église : cette réalité s'impose avec une telle force que, malgré la condamnation de 1988, le Saint-Siège lui-même a fini par le reconnaître dans la pratique.

Une possible cause de ces incohérences canoniques réside dans le concept « fluide » et moderniste de « non-pleine communion », selon lequel un même sujet peut être considéré à la fois comme catholique et non catholique, membre

et non membre de l'Église. Évidemment, si quelqu'un est « partiellement » fils de l'Église, la loi de l'Église ne pourra s'appliquer à lui que de manière également partielle, selon des appréciations et des critères arbitraires et variables...

Cela montre comment une erreur ecclésiologique conduit inévitablement à des erreurs juridiques, ou en tout cas, à des jugements confus, incohérents et « fluides ».

12. Pour étayer l'accusation de schisme, on affirme qu'un sacre épiscopal impliquerait toujours, en tout état de cause, la transmission au nouvel évêque du pouvoir de juridiction, avec pour conséquence inévitable, en l'absence de consentement du pape, la création d'une hiérarchie parallèle – et donc d'une Église parallèle. La Fraternité Saint-Pie X a déjà répondu à cette objection³. Comme il s'agit d'un point extrêmement sensible, souhaiteriez-vous ajouter quelques considérations ?

Ce point est tout à fait central. En fait, l'accusation repose sur un postulat moderniste. Je pense qu'il est intéressant d'essayer de comprendre pourquoi l'ecclésiologie du Concile Vatican II enseigne qu'un nouvel évêque reçoit toujours, en toute circonstance, avec le pouvoir d'ordre, celui de juridiction.

Rappelons brièvement que le pouvoir d'ordre consiste dans la capacité d'administrer les sacrements, tandis que la juridiction désigne le pouvoir de gouverner, *cum Petro et sub Petro*, une partie du troupeau, habituellement un diocèse. Dans la théologie classique, confirmée par le droit canonique traditionnel et surtout par la pratique constante de l'Église – nous pouvons dire : selon la Tradition – le pouvoir de gouverner est conféré à l'évêque directement par le pape, indépendamment de la consécration. C'est pourquoi il peut exister des évêques régulièrement consacrés à qui n'est confiée aucune juridiction propre, comme les évêques auxiliaires ou ceux chargés de missions diplomatiques spécifiques.

² Le cardinal Castrillón Hoyos a affirmé à plusieurs reprises, dans les années 2000, que la Fraternité Saint Pie X « n'est pas en schisme », mais se trouve dans une « situation canonique irrégulière », devant être régularisée au sein de l'Église.

³ Lettre de M. l'abbé Davide Pagliarani au cardinal Víctor Manuel Fernández du 18 février 2026, annexe 2.



« La Fraternité Saint-Pie X n'a jamais cessé d'être une œuvre d'Église et d'œuvrer pour l'Église : le Saint-Siège lui-même a fini par le reconnaître dans la pratique. »

À l'époque du Concile, cette vision était considérée comme trop traditionnelle, trop médiévale, trop romaine : l'intervention directe et exclusive du Vicaire du Christ dans l'attribution de la juridiction réduisait les évêques mandatés à de simples délégués ou représentants du pape. À l'inverse, l'idée que chaque évêque reçoive immédiatement de Dieu, dans son sacre, une juridiction universelle, permettait d'en faire, d'une certaine manière, un égal du pape, réduisant la place du Vicaire du Christ à celle d'un simple président de collège, « premier parmi ses pairs ». Ce postulat nouveau étayait ainsi, tout simplement, la théorie moderniste de la collégialité⁴, fondement de la démocratisation de l'Église.

Par ailleurs, autre conséquence, cette redéfinition allait dans le sens d'un plus grand œcuménisme. En effet, pour pouvoir reconnaître une certaine « ecclésialité » aux communautés schismatiques orientales (c'est-à-dire à celles qui sont véritablement schismatiques) et les considérer comme des « Églises sœurs », établissant ainsi une base solide pour le dialogue œcuménique, il fallait valoriser leur succession apostolique au point de leur reconnaître une juridiction réelle sur leurs fidèles – malgré leur complète séparation de Rome et du pape. Leur qualité d'« Église » découlerait donc du fait d'avoir des évêques qui soient non seulement validement consacrés, mais également dotés d'une réelle autorité sur les âmes qui dérive de cette consécration elle-même, indépendamment de toute intervention du pape. Ce biais permettait de concevoir plus facilement, dans ces communautés, l'existence d'une véritable hiérarchie ecclésiastique, au

sens plein du terme. Sans cette manipulation ecclésiologique préalable, il aurait été impossible de leur reconnaître une véritable « ecclésialité ».

« On ne peut se limiter à déplorer des effets sans remonter à leurs véritables causes : il faut avoir le courage d'aller plus loin et de reconnaître que cette crise trouve son origine dans des enseignements officiels souvent ambigus et parfois clairement en rupture avec la Tradition. »

C'est à cette même perspective œcuménique que se rattache une autre manipulation ecclésiologique, le concept élastique de « communion non-pleine », évoqué à la question précédente : concrètement, toutes les « Églises » chrétiennes feraient partie d'une « super-Église » – l'Église du Christ, plus vaste que l'Église catholique –, et entretiendraient avec celle-ci une communion plus ou moins complète, selon les lacunes de leur doctrine. Ce concept, lui aussi moderniste, a pour but de valoriser une soi-disant unité naissante avec les autres « Églises ». Mais il est trompeur. En effet, soit on est en communion avec l'Église catholique à tous égards, soit on en est séparé : il n'existe pas de position intermédiaire. Paradoxalement, cette notion conçue comme un instrument au service du dialogue œcuménique, destiné à justifier un cheminement commun entre des « Églises » qui se reconnaissent comme « sœurs », est aussi utilisée vis-à-vis de la Fraternité Saint-Pie X, qui la considère absurde.

Ce qui est particulièrement regrettable dans le reproche adressé à la Fraternité, c'est que cette accusation spécifique de schisme ou de « non-pleine communion », qui repose sur des postulats modernistes, collégiaux et œcuméniques, soit non seulement formulée par le Vatican, mais aussi par certains responsables des milieux et instituts dits « *Ecclesia Dei* »⁵. Paradoxalement,

⁴ Cette doctrine considère le collège épiscopal en tant que tel comme un second sujet de l'autorité suprême dans l'Église, à côté du pape : par conséquent, cela tend à transformer l'Église en une sorte de concile permanent, justifiant la toute-puissance des conférences épiscopales, et la réforme synodale en cours.



ils attaquent la Fraternité Saint-Pie X en citant et en défendant les erreurs ecclésiologiques du Concile Vatican II... Au lieu de mettre ces erreurs en évidence de manière constructive – comme théoriquement ils pourraient le faire –, ils les utilisent pour lapider la Fraternité Saint-Pie X. Ce sont toutefois des pierres en caoutchouc.

13. En ce qui concerne la juridiction et l'autorité dans l'Église, comment la Fraternité Saint-Pie X analyse-t-elle la possibilité de nommer des religieuses ou des laïcs à des postes de responsabilité ?

La question est tout à fait pertinente, surtout si l'on considère qu'actuellement, un dicastère romain, celui chargé des instituts de vie consacrée, au lieu d'avoir un cardinal et un évêque respectivement comme préfet et secrétaire, est confié à deux religieuses.

Je ne veux pas faire preuve d'ironie, car cela serait désobligeant. Je me contenterai de souligner que le Vatican, à sa manière, prouve qu'il est encore parfaitement capable de faire la différence entre le pouvoir d'ordre et l'attribution du pouvoir de juridiction : en effet, à ma connaissance, Sœur Simona Brambilla, l'actuelle préfète, n'a jamais été ordonnée diacre, ni prêtre, ni évêque ; elle n'a même pas reçu la tonsure cléricale... Il en va de même pour la Sœur secrétaire.

14. En dehors de la Fraternité Saint-Pie X, beaucoup reconnaissent aujourd'hui avec sincérité qu'il existe une crise au sein de l'Église, notamment dans le domaine de la foi. Cependant, certains reprochent à la Fraternité Saint-Pie X de s'isoler dans sa propre ligne de conduite, sans tenir suffisamment compte de l'existence d'autres diagnostics. Cette critique vous paraît-elle fondée ?

Je pense que la Fraternité Saint-Pie X met, sur ce point précis, le doigt sur la plaie. Nous sommes nombreux à convenir qu'il existe une crise dans l'Église et que cette crise touche la foi : la Fraternité Saint-Pie X en prend acte et le confirme.

Mais on ne peut se limiter à déplorer des effets sans remonter à leurs véritables causes : il faut avoir le courage d'aller plus loin et de reconnaître que cette crise trouve son origine dans des enseignements officiels, souvent ambigus et parfois clairement en rupture avec la Tradition. Concrètement, il faut réaliser que la crise actuelle a ceci de spécifique qu'elle touche la hiérarchie de l'Église dans l'enseignement qu'elle propose.

Or, dans une telle situation, on ne peut pas ne pas dire ce qui est : les erreurs doivent être clairement reconnues et dénoncées par ceux qui sont en mesure de le faire. Il ne suffit pas de faire semblant de ne pas les voir ou d'espérer qu'elles disparaissent avec le temps. Des textes comme *Amoris lætitia* ou *Fiducia supplicans*, par exemple, ont provoqué des tollés assez importants ; puis tout s'est calmé, on est passé à autre chose, et plus grand monde n'en parle. Mais les décisions et les erreurs qu'elles contiennent restent en vigueur : on ne les corrige pas en espérant qu'elles soient oubliées.

La Fraternité Saint-Pie X existe pour le rappeler, aux fidèles comme à la hiérarchie. Elle considère que c'est là son devoir, non pas dans un esprit de défi ou de désobéissance, mais comme un service rendu à l'Église. En ce sens, il n'est pas juste de dire qu'elle s'isole : elle parle devant toute l'Église et s'adresse à tous les catholiques perplexes, sans distinction.

Pour qui aborde ces questions sans préjugé idéologique, une constatation s'impose : la rupture ne provient pas de la Fraternité Saint-Pie X, mais de la divergence flagrante des enseignements officiels avec la Tradition et le Magistère constant de l'Église.

15. Comment l'enseignement officiel de l'Église pourrait-il contenir des erreurs ?

La question est extrêmement délicate et complexe, et seule l'Église pourra un jour fournir une explication satisfaisante et définitive sur ce qui s'est passé et se passe encore aujourd'hui. Ce

⁵ On distingue en particulier les études de l'abbé Josef Bisig, fondateur de la Fraternité Saint-Pierre, et du père Louis-Marie de Blignières, fondateur de la Fraternité Saint-Vincent-Ferrier.



qui est certain, c'est qu'une erreur ne peut être enseignée par le Magistère de l'Église proprement dit. Or, les faits sont là : nous sommes confrontés, hélas, à l'enseignement de certaines erreurs graves. Mais qu'il s'agisse alors des textes d'un Concile qui s'est voulu non-dogmatique, ou bien de simples exhortations pastorales, homélies ou déclarations de circonstance – voire de dialogues avec le monde, de discours improvisés dans l'avion, ou de conversations avec des journalistes –, lorsque des éléments non dogmatiques sont présentés comme tels, cela ne peut pas correspondre à un Magistère authentique.

« La Fraternité Saint-Pie X reste en parfaite communion avec tous les papes de l'Histoire, sans exception, dans ce qu'ils ont de commun entre eux : le dépôt de la foi, fidèlement reçu, conservé et transmis à travers les siècles. »

Pour prendre un exemple, un éminent prélat romain m'a récemment expliqué que la Déclaration d'Abu Dhabi ne doit pas être considérée comme relevant du Magistère, puisqu'il s'agit d'un simple texte de circonstance. Je pense qu'un jour, avec un peu de souplesse et de bon sens, un pape affirmera quelque chose d'équivalent – et publiquement – au sujet de toute une série de textes problématiques qui ne peuvent être considérés comme magistériels au sens technique du terme. La Curie romaine dispose d'une expérience et d'une finesse inégalables pour établir les distinctions nécessaires : il ne lui manque que la volonté de le faire.

Quoi qu'il en soit, une clarification définitive appartient à l'Église elle-même, et non à la Fraternité Saint-Pie X. Notre rôle se limite à rejeter fidèlement tout ce qui est en rupture avec la Tradition et avec le Magistère constant. Ce faisant, la Fraternité Saint-Pie X reste en parfaite communion avec tous les papes de l'Histoire, sans exception, dans ce qu'ils ont de commun entre eux : le *depositum fidei*, fidèlement reçu, conservé et transmis à travers les siècles.

16. Dans de nombreux domaines de la vie de l'Église, comme dans le domaine liturgique, il est évident qu'il y a des abus. Pourquoi la Fraternité Saint-Pie X parle-t-elle toujours d'erreurs et non d'abus ?

Il est évident qu'il existe des abus, qui outrepassent les limites des réformes elles-mêmes. La Fraternité Saint-Pie X le reconnaît sans difficulté.

Mais la rhétorique constante de l'abus, particulièrement en vogue sous le pontificat du pape Benoît XVI, ne suffit pas à rendre compte de la crise. Elle crée même un alibi systématique qui empêche d'aller au fond des problèmes. La réforme liturgique, par exemple, comporte des difficultés qui tiennent assurément à ses principes mêmes, indépendamment d'éventuels abus. Les prières œcuméniques et interreligieuses, pour prendre un autre exemple, sont l'expression d'une erreur théologique, même si on essaye d'éviter des actes explicites de syncrétisme, pour éviter ce qui pourrait paraître un abus.

Surtout, la rhétorique de l'abus liturgique, ou de l'abus dans l'interprétation des textes, tend à mettre en cause les personnes impliquées – considérées comme responsables de ces abus, ou incapables de les réprimer – plutôt que les principes erronés qui sont à l'origine de la catastrophe actuelle. Or, ce sont précisément ces principes qui méritent d'être dénoncés.

« Il ne s'agit pas d'une rébellion, mais de la réponse à une cruelle nécessité. »

J'avoue avoir été moi-même frappé ces dernières années par la réaction amère et systématique d'un certain milieu conservateur un peu myope, qui s'en est pris de manière très personnelle à la figure du pape François, plutôt qu'au Concile et à la continuité de son application doctrinale jusqu'à nos jours. Une telle attitude fait qu'à chaque élection d'un nouveau pape, on espère, au moins pendant quelques mois, un redressement de la crise – sans remise en question des principes nouveaux, comme si tout dépendait de la volonté personnelle du nouveau pontife, plus ou moins déterminée à condamner



ou à réprimer les abus. Il s'agit là d'une rhétorique superficielle qui ne convainc plus un observateur attentif et honnête.

17. Ne vous semble-t-il pas exagéré, comme l'a déjà souligné la Fraternité Saint-Pie X en d'autres occasions, de considérer qu'une vie chrétienne authentique est aujourd'hui impossible dans une paroisse ordinaire ? L'état de « nécessité » qui correspond à cette affirmation est-il si évident ? N'est-ce pas un concept « utile », élaboré pour justifier les sacres dont l'institution a besoin ?

La Fraternité Saint-Pie X est pleinement consciente du caractère tragique et douloureux de cette affirmation. C'est une considération extrêmement grave, qui demande à être bien comprise.

Tout d'abord, il ne s'agit pas de contester que, malgré tous les problèmes et les déficiences auxquelles sont confrontées les paroisses ordinaires, de bons prêtres et de bons fidèles puissent parvenir à se sanctifier quand même et à sauver leur âme. En dépit des circonstances foncièrement défavorables, la grâce de Dieu peut toucher les âmes, et nous en connaissons. Pour beaucoup, d'ailleurs, la souffrance réelle de leur situation devient une véritable source de sanctification, qui souvent les pousse vers la recherche de la Tradition.

Cela dit, ce que la Fraternité Saint-Pie X affirme doit être compris sur un plan objectif, et non subjectif. Pour apprécier en vérité la situation de ces paroisses, il appartient à chaque âme de bonne volonté de se poser des questions précises devant Dieu, dans la prière, en cherchant une réponse surnaturelle dictée, non par des impressions positives ou négatives, ni par un préjugé idéologique, mais par la raison éclairée par la foi.

La messe de Paul VI peut-elle exprimer et nourrir intégralement la foi catholique ? Transmet-elle de manière suffisante le sens du sacré, du transcendant, du surnaturel, du divin ? Ce rite permet-il de saisir le vrai sens du sacerdoce catholique ?

Dans une paroisse ou un centre pastoral ordinaire, c'est-à-dire là où l'on prêche

conformément aux orientations doctrinales actuelles, enseigne-t-on encore la foi catholique dans toute son intégrité ? Le catéchisme dispensé aux enfants est-il encore catholique et capable de les former pour toute leur vie ?

Les questions très délicates et très actuelles de la morale conjugale, ou de l'accès à l'Eucharistie dans des situations irrégulières, sont-elles encore abordées conformément à la loi de l'Église ? Le sacrement de pénitence est-il encore administré avec un sens réel de la Rédemption et du péché, de sa gravité et de ses conséquences ?

Plus généralement, quels fruits les réformes ont-elles universellement produits dans la vie concrète des fidèles ?

À toutes ces questions – et à d'autres similaires –, la Fraternité Saint-Pie X répond de manière claire et cohérente ; puis à partir de cette analyse, parce que la réalité s'impose, elle en vient à constater l'« état de nécessité ».

L'affirmation de la Fraternité Saint-Pie X est donc le fruit d'un sain réalisme, non d'un a priori idéologique. Le caractère tragique de ce constat est tout simplement à la mesure de la tragédie de la réalité.

18. Ne pensez-vous pas que, malgré les meilleures intentions, la Fraternité Saint-Pie X risque de déchirer à nouveau les familles, le monde de la Tradition et l'Église elle-même ?

Jamais peut-être comme aujourd'hui, l'Église n'a connu la division, et personne ne peut s'en réjouir.

Cependant, cette division n'est pas provoquée par la fidélité à la Tradition, mais plutôt par l'éloignement de celle-ci : la crise du Magistère, les ambiguïtés, les erreurs, l'inculturation, poussent à tout interpréter et réinterpréter, augmentent les multiples façons de juger qui, à la longue, provoquent des divisions inévitables. Pour utiliser une image connue, c'est bien tout cela qui déchire la tunique du Christ. La Fraternité Saint-Pie X, par la fidélité à la Tradition, essaye tout simplement de contribuer à la recoudre sans cesse.

Quant à la possibilité pour tous les traditionalistes de travailler et de lutter ensemble,



la Fraternité Saint-Pie X le souhaite de tout cœur. Mais cela ne doit pas se réaliser moyennant une sorte d'œcuménisme en miniature : cela ne peut se faire que dans une entière fidélité à la Tradition intégrale, si l'on veut que ce combat ouvert profite à tous, y compris à ceux qui ne sont pas d'accord avec nous.

« La véritable unité, durable et inébranlable, n'a pour seul fondement possible que la Tradition de l'Église. »

Enfin, en ce qui concerne les possibles divisions à l'intérieur d'une même famille, il faut courageusement se rappeler ces paroles de Notre-Seigneur, sans se scandaliser, sans tomber dans l'amertume, en soutenant ceux qui souffrent :

« Ne pensez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre ; je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive. Car je suis venu séparer l'homme d'avec son père, et la fille d'avec sa mère, et la belle-fille d'avec sa belle-mère ; et l'homme aura pour ennemis ceux de sa propre maison. Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi ; et celui qui aime son fils ou sa fille plus que moi n'est pas digne de moi. » (Mt 10, 34-37)

19. Une question rétrospective. La période particulière que traverse actuellement la Fraternité Saint-Pie X ravive chez les plus âgés les souvenirs et les émotions de 1988. Cette date marque sans aucun doute un tournant décisif dans l'œuvre de Mgr Lefebvre. Quelle déclaration du fondateur de la Fraternité Saint-Pie X vous vient à l'esprit avant toute autre ?

Au cours d'une conversation privée, Mgr Lefebvre avait confié qu'il aurait préféré mourir plutôt que de se trouver en opposition avec le Vatican. Cela montre dans quel esprit il a préparé les consécractions de 1988. À l'époque, comme aujourd'hui, il ne s'agissait pas d'une rébellion, mais de la réponse à une cruelle nécessité : une décision nécessaire et inévitable, mais prise à contrecœur.

À une autre occasion, Mgr Lefebvre a déclaré, sereinement et d'une manière profondément

surnaturelle, que si la Fraternité Saint-Pie X n'était pas l'œuvre de Dieu, elle ne se poursuivrait pas et ne lui survivrait pas. Ce n'est pas à nous d'apporter une réponse à cette question. Mais l'Histoire, déjà, a commencé à se prononcer.

20. Selon vous, quand et comment la crise de l'Église pourra-t-elle prendre fin, et avec elle ce sentiment de désagrégation générale, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Église elle-même ?

Seule la Providence détient la réponse précise à cette question. Pour ma part, je suppose qu'après avoir cherché en vain et désespérément la paix et l'unité dans la collégialité, le synode, l'œcuménisme, le dialogue, l'écoute, l'inclusion, le souci écologique partagé, la fraternité humaine, la proclamation incessante des droits de l'homme, etc., les autorités finiront par se rendre compte – bien trop tard – que la véritable unité, durable et inébranlable, n'a pour seul fondement possible que la Tradition de l'Église.

Aussi, lorsque la crise aura manifesté toutes ses conséquences, que l'apostasie sera encore plus généralisée et que les églises seront vides, ces autorités comprendront enfin qu'il n'y avait rien à inventer : il fallait simplement être fidèles au Christ-Roi et proclamer, à l'exemple des premiers martyrs, ses droits intangibles face à un monde néopaïen.

Une chose est sûre : dans la mesure où c'est de Rome que l'autodémolition de l'Église est venue, ce n'est que de Rome et par Rome que cette crise terrible prendra fin. Cependant, les germes de cette reconstruction de l'Église sont déjà à l'œuvre : ils fructifient humblement dans les âmes que vivifie l'esprit de Notre-Seigneur, et où se prépare silencieusement l'avènement de ceux qui, un jour, rétabliront dans sa splendeur la royauté de Jésus-Christ.

« Ce n'est que de Rome et par Rome que cette crise terrible prendra fin. »

Certainement, la crise perdure plus que ce que l'on pouvait imaginer. Cela est dû, à mon humble avis, à la difficulté intrinsèque que l'Église rencontre aujourd'hui pour réagir. Un corps en bonne santé arrive assez aisément à



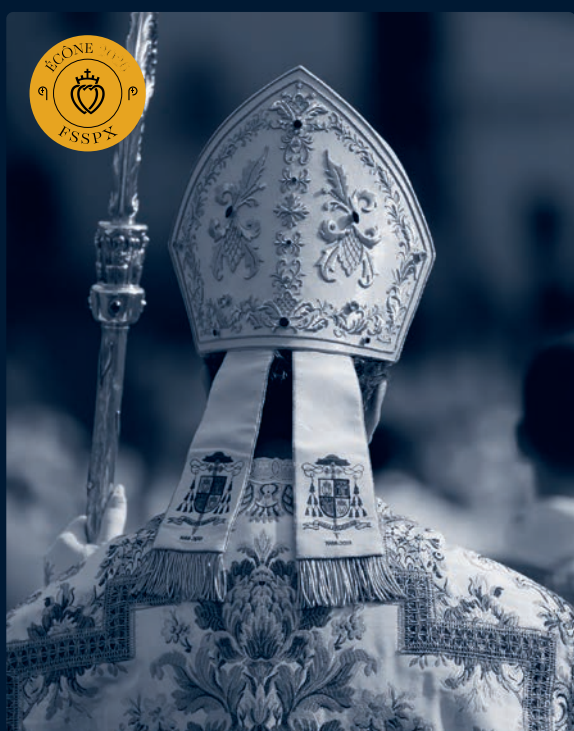
réagir aux agents pathogènes qui l'attaquent ; mais plus un corps est affaibli, plus il a du mal. De même, la crise que nous vivons a été déterminée par l'attaque de principes pernicieux sur des esprits déjà affaiblis – affaiblissement qui avait commencé bien avant les réformes.

Cependant, comme dans toute épreuve, il faut voir la Providence à l'œuvre et s'armer de patience. Plus la crise est longue, plus Satan se déchaîne, plus alors le triomphe de la Tradition sera éclatant et, surtout, plus sera manifesté au monde que l'Église est indéfectible et divine.

Jamais autant qu'aujourd'hui la promesse de Notre-Seigneur ne nous remplit de joie et d'espérance : « les portes de l'Enfer ne prévaudront point contre Elle » (Mt 16, 18).

Et qui plus est, la certitude de ce triomphe est assurée en premier lieu par Celle qui écrase toutes les hérésies : « À la fin, mon Cœur immaculé triomphera. » □

Entretien donné à Menzingen le 19 avril
2026, dimanche du Bon Pasteur



PRIÈRE POUR LES FUTURS ÉVÊQUES

À réciter quotidiennement du 8 mai,
fête de Notre-Dame Médiatrice de toutes les
grâces, au 1^{er} juillet 2026, fête du Précieux Sang de
Notre-Seigneur.

Dieu éternel et tout-puissant, qui voulez que tous les hommes parviennent au salut et à la connaissance de la vérité, vous dont l'Esprit sanctifie et dirige tout le Corps de l'Église, nous vous demandons humblement, par l'intercession de Notre-Dame Médiatrice de toutes les grâces, de pourvoir aux besoins de votre Église en répandant sur vos élus l'abondance de votre grâce.

Faites que brillent en eux la constance de la foi, la pureté de la charité et la sincérité de la paix.

Que leur parole et leur prédication s'appuient, non sur le langage persuasif de la sagesse humaine, mais sur l'Esprit et la force de Dieu.

Qu'infatigables au-dehors, ils conservent en eux la ferveur de l'Esprit ; qu'ils haïssent l'orgueil, qu'ils aiment l'humilité et la vérité, ne la trahissant jamais sous la poussée des louanges ou de la crainte.

Qu'ils ne prennent pas les ténèbres pour la lumière, ni la lumière pour les ténèbres ; qu'ils n'appellent pas bien le mal, ni mal le bien.

Qu'ils soient au service des sages comme des insensés, des savants comme des ignorants, afin de recueillir le fruit du progrès de tous.

Multipliez sur eux votre bénédiction et votre grâce, afin que, remplis de piété par votre don, ils puissent implorer en tout temps, avec fruit, votre divine miséricorde.

Par notre Seigneur Jésus-Christ votre Fils, qui, étant Dieu, vit et règne avec vous en l'unité du même Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Amen.

℟. Saint Pie X.

℣. Priez pour nous.



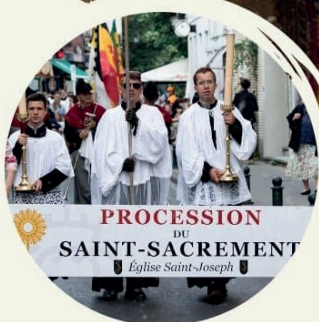
PROCESSION DE LA FÊTE-DIEU

Jeudi 4 juin 2026



À 18H30

*Messe chantée
à l'église
St-Joseph*



À 20H

*Procession
dans les rues du
quartier*



*Chants et louanges
en l'honneur de
Jésus-Hostie*



EGLISE SAINT-JOSEPH
SQUARE FRÈRE ORBAN - 1000 BRUXELLES

Le Vénérable Père Adolphe Petit (Gand, 1822- Tronchiennes, 1914)

Une fidèle

« *Le Père Petit, c'est un Jean Berchmans dont la vie s'est prolongée jusqu'à 92 ans* ». Issu, comme lui, d'une famille modeste, Adolphe Petit naquit à Gand le 22 mai 1822 mais perdit sa pieuse et chère mère alors qu'il n'avait que cinq ans. Pour soulager son père, qui se retrouvait seul pour élever des enfants en bas âge, les parrains et marraines acceptèrent de s'occuper des petits orphelins. Adolphe fut accueilli dans le foyer de son oncle et de sa tante. Il entra alors à l'école communale mais la quitta à douze ans, pour être mis en apprentissage chez un facteur de pianos. Le jeune garçon désirait cependant devenir prêtre mais, à cause de sa pauvreté, il n'osait croire qu'il y parviendrait. Il se confia dès lors à la Vierge Marie. Un an plus tard, suite à l'intervention providentielle d'une bienfaitrice qui était au courant de son aspiration, il put rentrer au collège Sainte-Barbe que venaient d'ouvrir les Jésuites.

Sa modestie et sa douceur lui gagnèrent rapidement l'affection de ses maîtres et de ses camarades. Tous les matins, il servait également la messe au couvent des sœurs de Notre-Dame, au Nouveau-Bois. Il y nourrissait sa piété par de ferventes communions et par des visites à l'oratoire de la Sainte Vierge qu'il vénérât comme sa protectrice. Après une inondation qui ne facilitait pas les allées et venues au couvent (car tout en faisant ses humanités, Adolphe continuait à rendre service à son parrain et à sa marraine), il en devint même l'hôte pendant quelques mois, grâce à l'intervention de la Supérieure, Mère Marie-Augustine, qui était comme une seconde mère pour l'orphelin. Dans son bonheur de vivre dans ce havre de paix, la question de sa vocation lui revint néanmoins. Il avait rêvé un moment d'aller aider le P. de Smet chez les Peaux-Rouges mais l'état religieux l'attirait davantage, et particulièrement la Compagnie de Jésus. Finalement, toujours se confiant à la Sainte Vierge, et malgré les objections initiales de sa famille, son entrée chez les Jésuites fut fixée le 25 septembre 1842.



Ce fut donc à l'ancienne abbaye de Tronchiennes que le jeune homme, sous la direction du P. Van Maele, développa l'esprit de sa vocation et toutes les vertus de son état. Après une longue formation, il fut chargé d'enseigner à Namur puis à Anvers. Au terme de ses études de théologie, il fut ordonné prêtre à Louvain, en 1855.

Petit à petit, le jeune religieux se vit confier des prédications auprès de communautés religieuses. Toutefois, avant de l'appliquer définitivement au soin direct des âmes et pour subvenir à des besoins urgents, il fut nommé professeur de rhétorique au collège Saint-Michel de Bruxelles. Puis après sa profession solennelle, prononcée en 1860, le Père Petit fut envoyé comme directeur spirituel des jeunes jésuites de Namur.

Histoire : Le Vénérable Père Adolphe Petit



En mai 1865, il eut la grande joie de faire partie de la délégation chargée de représenter la Belgique à Rome lors de la béatification de Jean Berchmans. A son retour, il fut nommé instructeur et se rendit à Tronchiennes qui devait être sa résidence jusqu'à sa mort. Là, pendant vingt ans qu'il exerça cette charge, il donna aux jeunes religieux, venus là pour la dernière étape de leur probation, certes une solide formation, mais surtout l'affermissement de leurs vertus. Tous, belges ou étrangers, furent marqués par sa direction individuelle alliant à la fois force et douceur, au point qu'il fut appelé par ses jeunes confrères le « saint François de Sales des Flandres ». Dans son grand amour des âmes, le P. Petit recommanda surtout à ses dirigés une grande bonté pour les pécheurs et une confiante dévotion au Cœur Sacré de Jésus. De fait, les jeunes prêtres qui suivirent son conseil purent témoigner de conversions miraculeuses dues à l'invocation au Sacré-Cœur.

De 1870 en août 1875, il cumula avec sa charge d'instructeur celle de recteur de la maison de Tronchiennes. Même dans l'exercice de l'autorité, le P. Petit fut vénéré par les membres de la communauté pour sa délicate charité et sa sagesse. Finalement, trop sollicité par ailleurs par les retraites, il fut remplacé comme recteur par le P. Van der Hoeven.

Les retraites, ce fut l'œuvre de toute une vie pour le Père Petit. En digne fils de saint Ignace, celui-ci, jusqu'à sa vieillesse, sillonna la Belgique puis la France pour prêcher les Exercices spirituels.

Depuis 1866, des laïcs venaient déjà à Tronchiennes suivre les Exercices. Mais bientôt, les retraitants, enflammés de zèle par leur prédicateur, amenèrent d'autres catholiques à y participer. Qui donc profitait de ces retraites collectives ? Des personnes qui appartenaient à la meilleure société : des hommes d'Etat, des sénateurs, des officiers, des avocats, des savants, des lettrés.... Plus tard, des milliers d'ouvriers purent aussi en bénéficier grâce à l'aide de bienfaiteurs ardents et dévoués, persuadés comme le bon Père que pour régler la question sociale, il fallait autre chose que des congrès et des discours. L'œuvre rencontra tant de succès qu'il fallut ouvrir des maisons à Fayt-lez-Manage, à Arlon, à Liège, à Alken. Des dames du monde, des jeunes gens, des enfants profitèrent aussi de sa direction. Dans sa grande simplicité, le P. Petit se faisait tout à tous et savait s'adapter parfaitement à son auditoire. Bien des âmes

puisèrent au cours de ces retraites force et courage pour affronter les croix de la vie quotidienne, et devenir dans le monde des modèles de chrétiens.

En outre, par la promotion de l'Union Apostolique (fondée par l'abbé Beauloye en 1870), le P. Petit donna aux prêtres séculiers un puissant moyen de sanctification. Cette association avait pour but de voir les prêtres « s'unir pour s'encourager mutuellement à une vie vraiment sacerdotale ». Et rien ne valait pour la sanctification des associés la retraite annuelle que le Père prêchait à Tronchiennes. Des centaines de prêtres assistaient à ces retraites, sollicitaient ses conseils, se confessaient à lui, attirés par sa foi profonde et son exquise bonté. Le P. Petit disait : « Je prêche la miséricorde et la confiance. Je sens que c'est ma vocation, la volonté du bon Dieu pour moi ». Plus d'une fois les retraitants remarquèrent que le Père connaissait leurs dispositions intimes ou ce qui allait leur arriver, sans que cela pût s'expliquer naturellement. Le cardinal Mercier, qui



participa à ces retraites pendant plusieurs années, écrivit: « Son geste, sa parole, son doux sourire, l'accent de piété, bref, tout en lui prêchait l'amour du bon Maître, élevait, fortifiait ». Le Père Petit se rendit à Chartres, à Paris, à Orléans, à Clamart pour évangéliser les prêtres de l'Union. Il publia également des ouvrages (appréciés par le pape saint Pie X lui-même) afin de continuer par des réflexions et méditations le bienfait des retraites.

Par ailleurs, son action s'étendait aux congrégations religieuses et aux diverses communautés (abbayes de Tongerlo et d'Averbode notamment). Partout sa bonté rayonnante, sa

parole chaude et persuasive laissaient une vive impression. « Il priait comme un saint, parlait comme un saint », disait un prêtre qui l'avait eu comme prédicateur. Ses sermons étaient ponctués de paraboles naïves, parfois malicieuses, et il s'adressait régulièrement au cours de ses interventions à Jésus dans le tabernacle : « N'est-ce pas mon bon Maître ? ». Vivant dans l'intimité continuelle avec l'Ami Divin, la Vierge Marie, saint Joseph et son ange gardien, il conviait les âmes à une confiance totale en Dieu et leur transmettait son amour pour Notre-Seigneur. Personne ne le vit jamais triste ni en colère, mais s'il était préoccupé, il allait à la chapelle soumettre ses soucis à son bon Jésus. Il pratiquait la mortification aussi bien intérieure que physique (il usait du cilice et de la discipline) et la recommandait à ses retraitants. Exemple d'abnégation, il se dévouait corps et âme à ses fils spirituels, entretenant une abondante correspondance avec eux et faisant parfois de longs trajets pour se rendre auprès de ses anciens retraitants qui se mouraient.

Son ardent souci des âmes l'amena à d'autres œuvres d'apostolat : les missions, l'Ouvroir du Sacré-Cœur, la promotion de la dévotion au Sacré-Cœur, de pieuses unions en l'honneur de la Sainte Vierge et de saint Joseph. Il encouragea particulièrement l'« Œuvre du Calvaire » qui rassemblait des veuves résolues à sanctifier leur deuil en se consacrant tout entières au soulagement des incurables. L'œuvre, née en France, se développa en Belgique grâce à l'initiative de la comtesse d'Ursel, soutenue par la comtesse de Mérode. Enfin, son cœur paternel se pencha sur les indigents, et il sauva souvent du désespoir bien des malheureux, en recourant à saint Joseph envers qui il avait une confiance absolue.

Ainsi, à travers toutes ces œuvres florissantes, le P. Petit se montra un apôtre infatigable. Il fut aimé des humbles comme des puissants et reçut d'eux une affectueuse gratitude. Mais « *Je ne mérite pas cela, répétait-il, je ne suis qu'un pauvre petit religieux, doué d'une confiance sans limites dans la bonté de Dieu. Ma consolation est de pouvoir faire remonter jusqu'au Cœur adorable du bon Maître les honneurs qu'on me rend* ». Les croix ne lui manquèrent pas pourtant durant sa longue vie, et en dépit du joyeux entrain qui le caractérisait, le poids des ans ainsi qu'une bronchite récurrente finirent par l'épuiser. Le saint religieux ne quitta plus l'abbaye. Il ne pouvait plus prêcher, par ordre de son supérieur, et il dut même cesser toute



correspondance, sa vue baissant de plus en plus. Toutefois, il se rendait encore disponible pour les entretiens et les confessions, parfois jusque très tard. Malgré ses infirmités, le Père voulut être fidèle à la Règle jusqu'au bout, comme saint Jean Berchmans qu'il affectionnait tant. Il tint à participer à tous les exercices communs. Mais au printemps 1914, une pneumonie se déclara. En se rendant à la chapelle, une violente crise de toux obligea le P. Petit à regagner sa chambre. Il n'en bougea plus. Il reçut les derniers sacrements dans l'abandon à la volonté divine et mourut le mercredi 20 mai 1914, la veille de l'Ascension. Il avait terminé quelques temps auparavant un modeste ouvrage intitulé « Mon Bilan » où il mettait en parallèle les grâces reçues et ce que dans son humilité il appelait sa « lâcheté » à y répondre.

Après sa mort, des faveurs extraordinaires obtenues en son nom commencèrent à se répandre. Une cause de béatification fut introduite à Rome en 1937. Son corps, retrouvé intact en 1938, repose désormais dans une chapelle voisine de l'abbaye. Il fut déclaré Vénérable en 1966.

Puisse l'exemple du P. Petit nous rendre zélés pour le salut des âmes ! □



Le pardon des offenses

Les Sœurs de la Fraternité Saint-Pie X



Vendredi, 16 heures 45 : François, 8 ans, arrive à la maison. Il dépose son cartable, lui donne un coup de pied et dit en colère :

— Paul va voir, lundi !

— Qu'est-ce qu'il y a ? demande sa mère.

— Ah, il m'a traité d'idiot ! À la récréation devant tous les garçons, il a dit que je suis nul en dictée et tout le monde s'est moqué de moi ! Ah oui, je vais me venger !

La mère l'écoute en silence. Elle connaît son petit dernier et ses colères. Mieux vaut se taire pour le moment, car dans cet état, François n'est pas capable de raisonner sainement.

Le soir, à 20 heures, François est au lit et attend le baiser de sa maman. Celle-ci entre dans

sa chambre, s'assied sur le bord du lit et lui dit doucement :

— François, raconte-moi encore une fois ce qui s'est passé à la récréation.

Le garçon, apaisé, lui répète toute son histoire.

— C'est vrai que ce n'était pas bien de la part de Paul. Mais je te connais ! Je sais que tu as un bon cœur ! N'est-ce pas, tu lui pardonnes ?

— Ah non, maman, j'en ai assez ! Cette fois-ci je ne peux pas lui pardonner ! s'exclame François.

D'un air grave et triste, la mère quitte la chambre en prenant la résolution de réciter un chapelet à cette intention plutôt que de téléphoner pendant une demi-heure à sa cousine, comme elle l'avait prévu.

Le lendemain à 20 heures 30, sa maman entre comme à l'accoutumée dans la chambre de François. Ils disent ensemble un Notre Père. Après les mots : « Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour », la mère interrompt la prière.

— François, tu n'as pas le droit de continuer la prière, je la termine toute seule.

Et avec beaucoup d'ardeur, elle prononce les paroles suivantes :

— Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.

François est vaincu. Il comprend la leçon... Et sa mère fait de nouveau l'expérience de la puissance du chapelet.

Donner l'exemple

Chers parents, c'est votre exemple qui aidera les enfants à pratiquer la vertu en pardonnant les offenses. Quand il fait une bêtise, punissez-le s'il le mérite, puis n'en parlez plus. Pardonner veut dire oublier, ne pas revenir sur des faits qui sont expiés. Notre-Seigneur Jésus-Christ est toujours prêt à pardonner. Chaque fois que nous entrons au confessionnal, il nous attend avec miséricorde, et si nous regrettons nos fautes il ne nous laisse jamais partir sans pardon, même si ce sont toujours les mêmes péchés, et même si ce sont des péchés graves. Votre indulgence aidera les enfants à mieux comprendre la miséricorde de Dieu.

Une bonne leçon pour les enfants sera aussi de constater que les parents se pardonnent mutuellement. Madame attend monsieur pour le repas qu'elle a préparé avec beaucoup d'amour. Le père tarde à venir et les enfants voient que cela ennuie leur mère, qui craint que la viande soit trop dure si elle n'est pas servie à l'heure prévue. 10 minutes plus tard, monsieur arrive enfin :

— Excuse-moi, ma chérie, de vous avoir fait attendre. J'avais un travail urgent à terminer, j'ai fait le plus vite possible.

Il prend un air si contrit que son épouse éclate de rire. Tout nuage est dissipé.

L'attitude des parents vis-à-vis des personnes désagréables va aider les enfants à pardonner aussi aux camarades moins sympathiques. Ah oui, cette voisine qui se moque de temps en temps quand on va à la messe... Elle vient justement



de regarder la voiture démarrer avec un grand sourire ironique, et les enfants en parlent avec animation. Le ton monte, et le père de famille intervient :

— Mes enfants, ne vous occupez pas des bavardages ! C'est une dame malheureuse qui vit sans Dieu. Ne la jugeons pas, mais prions pour elle un *Notre Père* !

Le pardon des offenses exige un cœur généreux. « Sainte Marie, donnez-nous un cœur fidèle et généreux qui n'oublie aucun bien et ne tienne rancune d'aucun mal... un cœur grand et indomptable, qu'aucune ingratitude ne ferme, qu'aucune indifférence ne lasse ! » □

CAMP D'ÉTÉ INTERNATIONAL À ROME

O Roma Félix

...sur les traces des saints

POUR LES JEUNES FILLES DE 18 À 25 ANS

DU 21 AU 30 JUILLET 2026

AVEC LES SŒURS DE LA FRATERNITE SAINT-PIE X

à ALBANO LAZIALE (ROME - ITALIE)

*Pèlerinages à Rome
et activités variées :
10 jours dans un
climat de joie
et d'amitié chrétienne*

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS :

contacter Sœur Marie Lys

Abbaye Saint-Michel, 7 allée du Château,

F - 36290 SAINT-MICHEL-EN-BRENNE

Tél. (00 33) 2 54 38 00 18

Prix du séjour: 280 €



Vie du Prieuré

27 mars:

Fête de Notre-Dame de Compassion, patronne principale de nos Soeurs. Fête de première classe dans la Fraternité. La messe de 18h est chantée par les Soeurs ainsi que par quelques élèves de notre école venus fêter leurs institutrices à l'église Saint-Joseph.

29 mars:

Deuxième dimanche de la Passion. La traditionnelle procession des Rameaux est organisée dans nos différentes chapelles.



2 au 5 avril:

Le Triduum sacré, sommet de l'année liturgique, est suivi avec ferveur dans nos différents lieux de messe. Lors de la vigile pascale, 4 catéchumènes à Bruxelles, et 2 au Luxembourg reçoivent la grâce du baptême. Lors de la messe du Jeudi Saint à Steffeshausen, l'abbé Lang fait un début d'AVC... Heureusement, les fidèles veillaient, et il put être pris en charge suffisamment à temps ! L'abbé de Champeaux le remplaça pour les cérémonies de la Vigile et du jour de Pâques.

Vie du Prieuré

10 au 12 avril:

Mini-camp de la Croisade. Le cœur encore tout rempli de la sainte joie pascalle, les croisés ont la joie de se retrouver à Maleizen pour un temps de prière, de formation, mais aussi de jeux. Ils espèrent tous se retrouver encore plus nombreux cet été à Xhos !



12 avril:

Le dimanche de Quasimodo est marqué par les prises d'habit et professions religieuses chez les Sœurs de la Fraternité Saint-Pie X. Quasimodo geniti infantēs ... Au cours de la messe pontificale à Ruffec, entouré d'une quarantaine de prêtres, frères et séminaristes, Monseigneur de Galarreta remet l'habit des Sœurs de la Fraternité Saint Pie X à 6 jeunes filles, tandis qu'une novice prononce ses premiers vœux et que deux professes émettent leurs vœux perpétuels. Les 122 religieuses présentes - dont nos sœurs de Bruxelles - entourent avec grande joie leurs benjamines ! Ce même jour, au noviciat de Browerville aux Etats-Unis et de Pilar en Argentine, 8 novices prononçaient leurs vœux et 2 postulantes recevaient l'habit religieux, portant le nombre des professes à 226 et le nombre des novices à 20. Deo gratias ! Remerciant Dieu de ces vocations, prions-Le d'en envoyer de nombreuses autres dans cette belle congrégation de religieuses fondée par Monseigneur Lefebvre.





18 avril:

Conférence de Mr Jacques-Régis du Cray sur le tournage du film documentaire « Mgr Lefebvre, un évêque dans la tempête »

Dates à retenir

25-27.05

Pèlerinage de Pentecôte

04.06

Fête-Dieu

14.06

Kermesse paroissiale

29.06

Ordinations sacerdotales à Ecône

01.07

Sacres épiscopaux à Écône (Suisse)

11-25.07

Camp de la Croisade Eucharistique à Xhos

03-08.08

Retraite de Saint Ignace à Steffeshausen (mixte)

Carnets paroissiaux

Ont été régénérés dans l'eau du baptême :

- Pauline Choplin, lors de la vigile pascale, à l'église Saint-Joseph
- Gitte Mebis, lors de la vigile pascale, à l'église Saint-Joseph
- Sarah Via, lors de la vigile pascale, à l'église Saint-Joseph
- Mathieu Delaive, lors de la vigile pascale, à l'église Saint-Joseph
- Christian Pequeux, lors de la vigile pascale, à la chapelle Saint-Hubert de Luxembourg
- Delphine Pirzkal, lors de la vigile pascale, à la chapelle Saint-Hubert de Luxembourg

Se sont unis par les liens du mariage ::

- Franz-Joseph Münchenbach et Florence Richter, le 17 avril à l'église Saint-Joseph

Des changements auront lieu le 15 août au prieuré de Bruxelles :

- Après 12 années de bons services rendus au district, M. l'abbé de L'Estourbeillon est muté en France. Il a été économe du district, directeur de l'école Notre-Dame de la Sainte-Espérance pendant 9 ans, et desservant de la chapelle de Namur. Nous l'assurons de notre prière reconnaissante et lui souhaitons un apostolat fructueux en France !
- M. l'abbé Carlos Hernanz-Gallego, de nationalité espagnole, est nommé au prieuré. Il sera ordonné le 29 juin à Ecône. Prions pour son sacerdoce !



Ab de L'estourbeillon



Ab Carlos Hernanz


Camp d'été
de la Croisade Eucharistique
du 11 au 25 juillet à Xhos
Inscriptions jusqu'au 31 mai
places limitées
Croisade.be@gmail.com



Éléments d'illustration tirés de la tapisserie de Bayeux


APPEL AUX DONS !
POUR L'ÉCOLE NOTRE-DAME DE LA SAINTE-ESPÉRANCE

Avec le temps, les bâtiments de l'école se dégradent. L'étanchéité des terrasses et des parties goudronnées du toit laisse à désirer, la façade arrière perd son enduit, et sa stabilité est menacée à cause des infiltrations d'eau : pour ces parties, les travaux deviennent urgents ! La façade côté rue mériterait également un bon ravalement si votre générosité le permet.

Nous comptons lancer les travaux en trois tranches :

- Septembre 2026 : Réfection d'une terrasse et des parties goudronnées de la toiture : coût 32 000 €
- Dès que nous aurons les fonds : Réfection de la façade arrière : coût 54 000 €
- En 2028 ? Réfection de la façade avant : coût 44 000 €

Nous avons besoin urgemment de
66 000 €



La sœur cuisinière travaille entre plusieurs bassines...

MERCI DE VOTRE SOUTIEN !

Les enfants de l'école prient tous les jours une dizaine de chapelet pour leurs bienfaiteurs.



COORDONNÉES BANCAIRES
 E.C.N-DAME SAINTE ESPERANCE
 BE06 2100 0436 2022
 GEBABEBB

 RUE DE LA CONCORDE 37 - 1050 BRUXELLES
  02 550 00 20
  BRUXELLES.ECOLE@FSSPX.BE


MADE IN Belgium
KERMESSE
DE L'ÉGLISE SAINT-JOSEPH - BRUXELLES -
14 JUIN 2026
À partir de midi





JEUX POUR PETITS ET GRANDS
 SPÉCIALITÉS BELGES
 ANIMATIONS
 AMBIANCE FESTIVE ET CONVIVIALE
 GARDERIE POUR LES 0-3 ANS




EGLISE SAINT-JOSEPH
 SQUARE BRENE ORBAN
 1050 BRUXELLES


BUS PAROISSIAL VERS ÉCÔNE
PRIX 190€/PERSONNE
 CAR DE NUIT

Pour assister aux consécrations épiscopales

ALLER
Mardi 30 juin :
 Départ de St-Joseph à 19h
 Arrivée à Ecône **mercredi 1er juillet** à 7h

RETOUR
 Départ d'Ecône **mercredi soir** à 19h
 Arrivée à St-Joseph **jeudi 2 juillet** au matin à 6h

Repas à prévoir par vos soins

RESPONSABLE :
 Benoit Croonen
 +32 497 08 49 42
 info@eventsfsspx.be

 Virement à faire au
 BE20 0016 9750 5656
 Communication "Car Ecône"

Pour plus d'informations  <https://eventsfsspx.be/>

FSSPX - District du Benelux

1. Anvers Prieuré du T.-S. Sacrement

Hemelstraat, 21 - 2018 Antwerpen
GSM : +32 (0)3 229 01 80
e-mail : hemelstraat.info@fsspx.be

Dimanches et fêtes
Messe lue 07h30
Grand-messe 10h00

En semaine
Lun, Mar, Jeu, Ven 18h30
Mercredi 07h30
Samedi 10h00

Adoration
Lun, Mar, Jeu, Ven 17h00-18h30

2. Gand Chapelle Saint-Amand

Kortrijksesteenweg, 139 - 9000 Gand
GSM : +32 (0)3 229 01 80
e-mail : hemelstraat.info@fsspx.be

Dimanches et fêtes
Grand-messe 10h00

3. Prieuré du Christ-Roi

Rue de la Concorde, 37 - 1050 Bruxelles
GSM : +32 (0)2 550 00 20
e-mail : info@fsspx.be

Dimanches et fêtes
Pas de messe

En semaine
Messe lue 07h15
Mardi-Jeudi (en période scolaire) 08h25

4. Bruxelles Église Saint-Joseph

Square Frère-Orban, 3 - 1040 Bruxelles
GSM : +32 (0)2 550 00 20
e-mail : info@fsspx.be

Dimanches et fêtes
Messe lue 08h00
Grand-messe 10h00
Messe lue 18h00
Vêpres et Salut du St. Sacrement 17h00

En semaine
Messe lue 18h00
Permanence d' un
prêtre à partir de 16h30
Adoration mardi
et vendredi de 18h45 à 20h00

5. Namur Chapelle Saint-Aubain

Rue Delvaux, 8 - 5000 Namur
GSM : +32 (0)2 550 00 20
e-mail : info@fsspx.be

Dimanches et fêtes
Confessions 08h00
Messe lue 08h30
Grand-messe 10h30

En semaine
Samedi (confessions) 09h30
Samedi 10h00

6. Carmel du Sacré-Cœur

Rue des Wagnons 16 - 7380 Quiévrain
GSM : +32 (0)65 45 81 65
e-mail : info@fsspx.be

Dimanches et fêtes
Messe lue 08h00
Grand-messe 10h00

En semaine
Messe lue 08h00

7. Province de Liège Eglise du Sacré-Cœur

Holhweg 3, Steffeshausen, -
4790 Burg-Reuland
GSM : +32 (0)498 176112
e-mail : vog.pius5.asbl@hotmail.com

Dimanches et fêtes
Grand-messe 09h00

8. Gerwen Prieuré Saint-Clément

Heuvel, 23 - 5674 RR Nuenen Gerwen
GSM : +31 (0)40 283 45 05
e-mail : c.debeer@fsspx.email

Dimanches et fêtes
Grand-messe 10h30
et Salut du Saint Sacrement 10h00

En semaine
Lun, Mar, Jeu 18h30
Mer, Ven 07h15
Samedi 08h30

9. Leiden Chapelle N.-D. du Rosaire

Sumatrastraat, 197 - 2315 Leiden
GSM : +31 (0)40 283 45 05
e-mail : c.debeer@fsspx.email

Dimanches et fêtes
Grand-messe 10h30
Messe lue 8h00

En semaine
Vendredi 19h00
Samedi 09h00

10. Utrecht Eglise Saint-Willibrord

Minrebroederstraat, 21 - 3512 GS Utrecht
GSM : +31 (0)40 283 45 05
e-mail : c.debeer@fsspx.email

Dimanches et fêtes
Grand-messe 10h30

En semaine
Vendredi 19h00
Samedi 11h00

11. Kerkrade Eglise Sainte-Marie-des- Ange (en allemand)

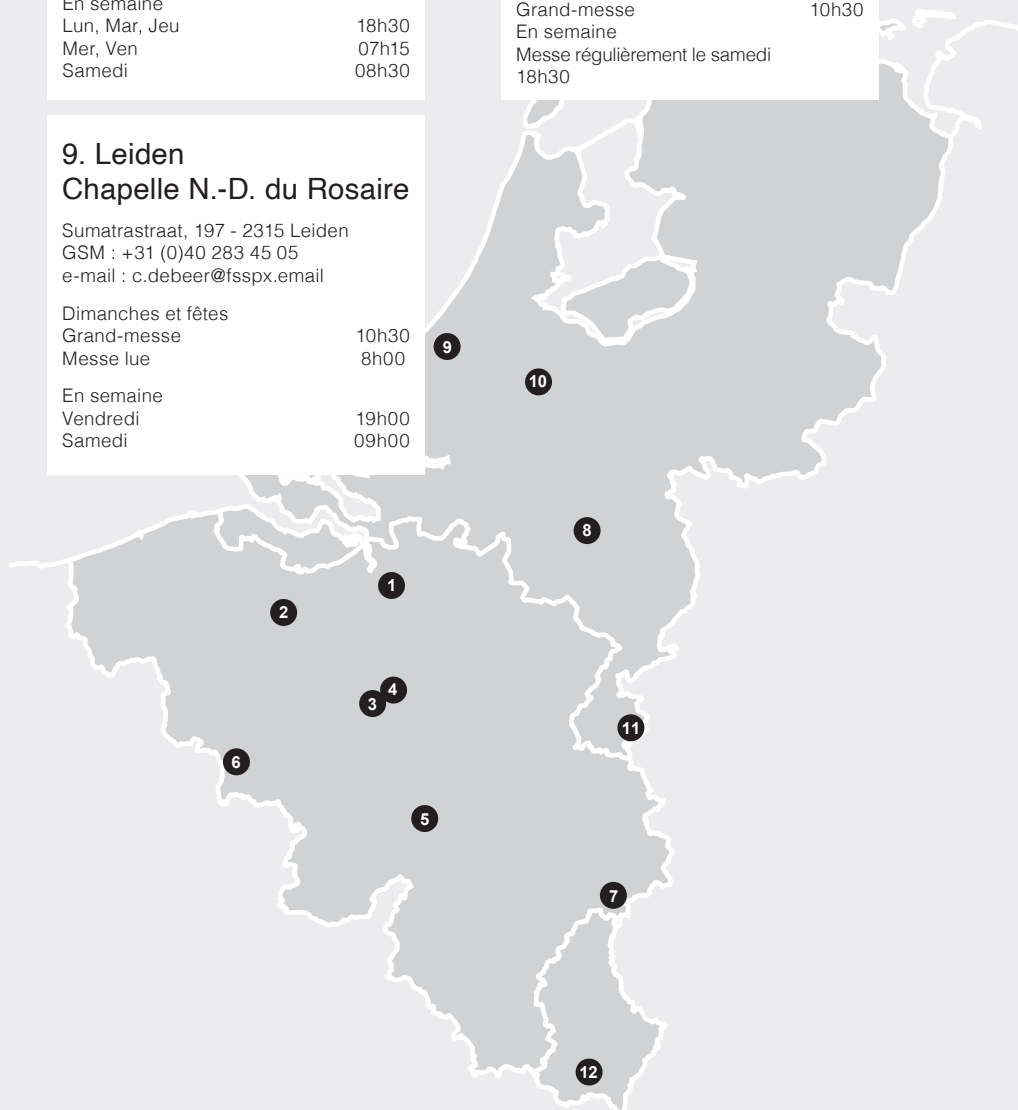
Pannesheiderstraat, 71 - 6462 EB Kerkrade
GSM : +49 (0)1 577 026 1181
e-mail : pater.joh.gruen@gmx.net

Dimanches et fêtes
Messe lue 8h30
Grand-messe 9h30

12. Luxembourg Chapelle Saint-Hubert

Lameschmiller - 3316 Bergem
GSM : +352 (0) 6 21 37 84 14
Tél. : +32 2 550 00 20
e-mail : p.hennequin@fsspx.email

Dimanches et fêtes
Messe lue 08h30
Grand-messe 10h30
En semaine
Messe régulièrement le samedi
18h30



Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X



F S S P X

La Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X (FSSPX) est une société de vie apostolique de l'Église Catholique Romaine.

Fondée par Mgr Lefebvre en Suisse en 1970, et approuvée par l'évêque de Fribourg, la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X est internationale avec plus de 700 prêtres vivant dans des communautés réparties dans le monde entier. Douze de ses prêtres œuvrent au Benelux.

Pour-Qu'Il-Règne, revue francophone du district du Benelux, veut contribuer à restaurer toute chose dans le Christ-Jésus, en aidant le lecteur à approfondir la vie spirituelle, nourrir la réflexion et approfondir la connaissance de l'histoire de la Chrétienté.